



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
la santé**

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Secrétariat général
Division des Droits des Usagers et des Affaires Juridiques et
Ethiques (DDUAJE)
Commission nationale d'agrément
Affaire suivie par :
Nathalie VALLON
Tél. : 01.40.56.42.69
Courriel : nathalie.vallon@sante.gouv.fr
CNA n° 21.09

PARIS, le 2 février 2021

**COORDINATION FRANCAISE POUR
L'ALLAITEMENT MATERNEL**
16 RUE DU PRINTEMPS

75017 PARIS

N° Association : 202107500003033

N° Agrément N2020AG0029

Madame la Présidente,

La demande d'agrément national de votre association pour la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique a été soumise à la Commission nationale d'agrément, conformément aux dispositions de l'article L.1114-1 du code de la santé publique.

J'ai le plaisir de vous informer que, sur avis conforme de la Commission nationale, votre association a été agréée par arrêté du 28/01/2021 dont une copie vous est jointe.

Je vous précise que l'article L.1114-1 du code de la santé publique permet aux associations agréées de représenter les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique. Les conditions de cette désignation sont fixées pour chaque instance par le texte qui la régit.

J'attire votre attention sur les dispositions législatives de la loi de modernisation de notre système de santé, prévoyant la délivrance d'une formation de base aux représentants des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. L'arrêté du 4 juillet 2017 fixe la liste des associations habilitées à délivrer cette formation.

Je vous rappelle, par ailleurs, que l'article R.1114-15 du code de la santé publique impose aux associations agréées de rendre compte de leur activité, selon les modalités prévues à l'article 3 de l'arrêté du 17 janvier 2006 : « Les associations ou unions d'associations agréées adressent, chaque année, à l'autorité qui leur a accordé l'agrément, leur rapport d'activité, leur rapport moral s'il existe, leur rapport financier et une liste des membres (nom, prénom, profession) des instances dirigeantes ». Vous pouvez envoyer ces pièces en version dématérialisée à l'adresse suivante :
dgs-sg-agrement@sante.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Jimmy ROBBE

Chef de la Division Droits des Usagers, des Affaires
Juridiques et Ethiques